



## ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

### Proposition de loi sur les prêts bancaires et l'accès au crédit des PME

Le député Guénaél Huet (UMP) propose d'une part de réglementer les relations entre les entreprises et les établissements bancaires et, d'autre part, de favoriser l'accès au crédit des entreprises artisanales. Partant du constat qu'un tiers de ces entreprises se voit refuser l'accès aux crédits les plus usuels, le député prévoit la mise en place d'une contractualisation conforme à celle des particuliers, la transparence du coût réel d'un compte à découvert. L'Assemblée Permanente des Chambres de métiers et de l'Artisanat (APCMA) préconise que les crédits accordés par la SIAGI soient garantis aux mêmes conditions que ceux d'OSEO afin soutenir efficacement le nouveau statut d'EIRL.

### Proposition de loi sur l'instauration d'un bouclier rural au service des territoires d'avenir

Le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale Jean-Marc Ayrault (Loire-Atlantique) et plusieurs de ses collègues proposent de développer une nouvelle approche du travail des banques, notamment auprès des exclus dépourvus de moyens d'accès aux crédits, des ménages ou petites entreprises artisanales. Les auteurs prévoient la création d'une caisse de mutualisation pour le chômage des artisans commerçants et pour les professions indépendantes.

### Proposition de loi sur l'urbanisme commercial

L'objectif de cette réforme proposée est de trouver un équilibre entre concurrence commerciale et aménagement du territoire. Dominique Braye (UMP) et Michel Piron (UMP), respectivement rapporteur à l'Assemblée nationale et au Sénat, ont rencontré à Bruxelles Guido Berardis, à la Direction générale du marché intérieur de la commission européenne, pour s'assurer de la compatibilité de cette PPL avec le droit communautaire. Les deux parlementaires ont constaté avec satisfaction la convergence de vue entre le Parlement français et la Commission européenne.

### Proposition de loi sur la ruralité

Le député Pierre Morel-A-L'Huissier (Lozère) et plusieurs de ses collègues proposent de mettre en place un « plan Marshall pour la ruralité ». Ils prévoient la prise en charge par l'Etat et les communes d'un cofinancement des coûts de transports de l'apprenti, l'augmentation de l'aide versée par le FISAC lorsqu'il n'y a plus qu'un seul commerce dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) et l'augmentation du taux d'intervention du FISAC pour les projets d'investissement en ZRR. Les auteurs veulent étendre aux transmissions d'entreprises artisanales le dispositif d'exonération fiscale prévu pour la création d'entreprise. L'APCMA espère que cette proposition de loi permettra la mise en place de mesures favorables à l'harmonisation des régimes fiscaux en milieu rural afin d'aboutir à une équité de traitement entre artisans et agriculteurs pratiquant la pluriactivité.

### Rapport UMP sur l'auto-entrepreneur

Les députés Isabelle Vasseur, Bernard Depierre et Pierre Morel-A-l'Huissier proposent de radier automatiquement les auto-entrepreneurs qui ne déclarent pas de chiffre d'affaires, de donner les moyens à la DGCCRF et aux URSSAF d'augmenter le nombre de leurs contrôles afin de lutter contre la concurrence déloyale, le salariat déguisé et la dissimulation du chiffre d'affaires. Afin d'améliorer la protection du consommateur, les auteurs prévoient l'obligation des mesures destinées à engager la responsabilité des auto-entrepreneurs en cas de défaillance de leur part. Le groupe UMP a donné un an au gouvernement pour mettre en œuvre ces mesures.

## ACTUALITÉ

### PARLEMENTAIRE 1 •

Proposition de loi sur les prêts bancaires et l'accès au crédit des PME

• Proposition de loi sur l'instauration d'un bouclier fiscal au service des territoires d'avenir

• Proposition de loi sur l'urbanisme commercial

• Proposition de loi sur la ruralité

• Rapport UMP sur l'auto-entrepreneur

• Réseau Commande publique

• Pour une meilleure image de l'apprentissage chez les jeunes

• Groupe d'étude sur l'artisanat et les métiers d'art

• Simplification des normes pour les petites entreprises

• Commerce de proximité

## ACTUALITÉ DES QUESTIONS 3

• Michel Hunault, député Nouveau Centre de la Loire-Atlantique

## INTERVIEW 4

• Jean-Charles Taugourdeau, député UMP du Maine-et-Loire

### Réseau Commande publique

Jean-Paul Emorine, président de la commission de l'économie du Sénat, a présidé un petit déjeuner autour du « réseau commande publique » en présence de nombreux partenaires, dont l'APCMA. Le « réseau » a fait dix propositions, dont la simplification des procédures en regroupant l'ensemble des documents contractuels dans un document unique, la mise en place de cellules pour guider les petites entreprises dans le cadre de leur réponse aux marchés publics.

### Pour une meilleure image de l'apprentissage chez les jeunes

Le président Alain Griset et François Moutot, directeur général de l'APCMA, ont organisé un petit déjeuner sur le thème de l'apprentissage et de l'emploi des jeunes, auquel ont participé des députés de différentes tendances. Au menu, l'amélioration de l'image de l'apprentissage, la valorisation du statut de l'apprenti qui pourrait devenir l'« étudiant des métiers », une meilleure prise en compte du maître d'apprentissage, la réforme de la taxe d'apprentissage qui serait versée directement aux CFA au prorata du nombre d'apprentis. Des thèmes d'actualité, repris par le ministre du travail Xavier Bertrand, dans ses récentes déclarations, annonçant vouloir présenter un projet de loi au printemps prochain dont l'objectif principal serait de faire la promotion de l'apprentissage auprès des jeunes.

### Groupe d'étude sur l'artisanat et les Métiers d'art

L'APCMA a été auditionnée à l'Assemblée nationale par le groupe d'études sur l'artisanat et les métiers d'arts, présidé par Françoise Branget ; l'occasion d'évoquer ses propositions pour renforcer et développer les entreprises artisanales et l'apprentissage pour l'emploi des jeunes.

### Simplification des normes pour les petites entreprises

François Moutot a été auditionné par le groupe de travail sur la simplification des normes administratives pour les petites entreprises dont est chargé le député Jean-Luc Warsmann (UMP). Il a présenté de nombreuses mesures de l'APCMA parmi lesquelles : l'indépendance du RSI vis-à-vis de l'URSSAF, l'application de l'« acte clair » qui permettrait la mise en œuvre d'une loi votée, même en cas de retard prolongé du décret d'application, la facilitation des procédures d'embauches d'un apprenti par la désignation d'un interlocuteur unique, le renforcement du rôle des CFE par l'enregistrement des statuts en cas de constitution d'entreprises artisanales.

### Commerce de Proximité

A l'initiative du Député-Maire du Touquet, Monsieur Daniel Fasquelle, le secrétaire d'Etat chargé du commerce et de l'artisanat Frédéric Lefebvre et le président de l'APCMA, Alain Griset, ont assisté à une table ronde sur le commerce de proximité.

### L'APPRENTISSAGE ACQUIERT SES LETTRES DE NOBLESSE

Lors de son déplacement au Campus des Métiers de Bobigny, le président de la République a annoncé des mesures en faveur de l'apprentissage, dont la révision de son financement et l'amélioration de l'offre. Il a insisté sur la nécessité que l'apprentissage soit une voie de réussite et a confirmé la mise en place de « l'étudiant des métiers », un statut qui accordera aux apprentis les mêmes droits qu'aux étudiants dans les filières générales. L'APCMA salue ces déclarations en faveur de l'apprentissage, qui répondent à ses revendications exprimées depuis de nombreuses années.

### BRÈVES

- 41<sup>ème</sup> Olympiades des Métiers : quarante quatre jeunes médaillés d'or représenteront la France dans le cadre de la compétition internationale qui se déroulera à Londres en octobre 2011..
- Concours du meilleur apprenti de France : en partenariat avec l'association des Meilleurs ouvriers de France, le Sénat a organisé le concours du « meilleur apprenti de France ». 6000 apprentis ont participé à l'épreuve.
- Mission sur les paiements par carte de crédit : Christine Lagarde a missionné les députés Branget, Debré et Maillé sur les commissions payées par les commerçants pour les paiements par cartes.



**Question écrite de Monsieur Michel Hunault, Député du Nouveau Centre de la Loire-Atlantique le 19 octobre 2010**

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation pour lui demander de préciser les mécanismes d'aides financières dont peuvent bénéficier les petits commerçants et artisans en milieu rural pour moderniser leur commerce ou entreprise, et l'adapter aux exigences nouvelles, notamment réglementaire en termes d'accessibilité mais aussi de nouvelles normes environnementales.

**Réponse écrite de Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation du 15 février 2011**

Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) est l'instrument privilégié des pouvoirs publics pour dynamiser le commerce de proximité, celui-ci occupant une place importante dans notre économie et vitale dans l'animation des communes rurales (communes de moins de 3 000 habitants).[...] Dans le prolongement de la loi de modernisation de l'économie, les critères d'éligibilité du FISAC ont été élargis, ses taux d'intervention majorés et ses conditions d'intervention sont devenues plus homogènes. Les principales mesures concernant le commerce de proximité sont les suivantes : désormais, le FISAC peut prendre en charge les dépenses afférentes aux intérêts d'emprunts contractés par les communes pour l'acquisition, en application de l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme, de fonds artisanaux, de fonds de commerce, de baux commerciaux ou de terrains destinés à l'aménagement commercial qui ont fait l'objet de l'exercice d'un droit de préemption. Le plafond de prise en charge de ces dépenses est de 50 %. Lorsque le droit de préemption est exercé dans les zones urbaines sensibles et dans les zones franches urbaines, le plafond est porté à 80 % ; les commerçants non sédentaires deviennent éligibles aux aides du FISAC ; le plafond de chiffre d'affaires annuel hors taxes des entreprises éligibles à ce fonds est porté à 1 MEUR (800 000 EUR précédemment) ; le taux maximum de financement est porté à 30 % dans le cadre des opérations collectives en ce qui concerne les opérations d'investissement, il est ainsi aligné sur celui applicable, dans le cadre des opérations individuelles qui concernent les communes de moins de 3 000 habitants, aux investissements de modernisation réalisés par des collectivités territoriales ou par des entreprises ; les aides directes aux entreprises sont majorées au moyen d'un relèvement, d'une part, de leurs dépenses d'investissement subventionnables qui passent de 50 000 EUR à 75 000 EUR hors taxes et, d'autre part, du taux plafond de financement qui est porté à 30 % ou à 40 % selon la nature des aménagements projetés ; un dispositif harmonisé d'aides directes aux entreprises est mis en place, applicable aussi bien dans les opérations collectives de modernisation en milieu rural qui concernent les bassins d'emplois ruraux que dans les opérations urbaines qui concernent les communes de plus de 3 000 habitants. Par voie de conséquence, les entreprises éligibles peuvent désormais, quel que soit leur lieu d'implantation, bénéficier d'aides individuelles pour le financement de la rénovation de leurs vitrines, des équipements destinés à assurer leur sécurité, des aménagements destinés à faciliter leur accessibilité aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite et des investissements relatifs à la modernisation de leurs locaux d'activité qui incluent les équipements professionnels, de même que les véhicules de tournées et leur aménagement ; le délai de carence entre deux opérations ayant le même objet est ramené de cinq à deux ans pour les maîtres d'ouvrage publics et pour les entreprises.[...] Le FISAC peut financer au titre du volet fonctionnement des études de conception ayant un rapport direct avec l'opération projetée et servant de support aux actions envisagées, le recrutement d'un animateur qui sera chargé de mettre en œuvre l'opération en liaison avec tous les partenaires concernés, ainsi que des opérations collectives de communication, de promotion et d'animation commerciales. [...] De même, le FISAC peut contribuer au financement d'investissements contribuant à améliorer l'environnement dans lequel s'exercent les activités commerciales. [...]Le Comité interministériel d'aménagement du territoire, réuni le 11 mai 2010 dans le prolongement des Assises des territoires ruraux qui se sont tenues au mois de février, a décidé que les projets de maintien de commerces en zone rurale seront accompagnés plus fortement par une intervention renforcée du FISAC dans les zones de revitalisation rurale grâce à une majoration du taux d'intervention qui sera porté à 40 % en investissement.



- Membre du groupe d'études Artisanat et métiers d'art
- Membre de la commission des affaires économiques
- Maire de Beaufort-en-Vallée

## INTERVIEW DE MONSIEUR JEAN-CHARLES TAUGOURDEAU DÉPUTÉ UMP DU MAINE-ET-LOIRE

### Quelles sont les pistes de réflexion de votre groupe de travail UMP « comment rendre plus efficace le marché du travail ? »

Les pistes sont extrêmement nombreuses. À commencer par les normes de plus en plus contraignantes dans les entreprises sans parler du code du travail qui de plus en plus complexe. Il nous faut peut-être revenir aussi sur la définition de ce qu'est le marché du travail. Doit-on continuer à le raisonner en nombre d'emplois ou plus simplement ne pourrait-on pas considérer le nombre d'heures produisant des recettes fiscales et sociales. Ces heures servant à financer les heures consommées par le fonctionnement de nos structures administratives à tous les niveaux de l'État et des collectivités, à financer encore les heures d'aide sociale et médicale, à financer enfin les heures d'action sociale à savoir tout ce qui peut aider les filières à générer de nouvelles heures produisant des recettes.

Alors comment rendre plus efficace le marché du travail ? En appliquant mieux les lois, en sanctionnant les tricheurs, en cessant donc de faire des lois pour les deux ou 3 % qui trichent, lois qui finissent par empêcher les honnêtes gens de travailler normalement. Je pense également que grâce à l'informatique nous devrions supprimer tous les seuils et procéder ainsi de façon très progressive à l'augmentation des charges fiscales et sociales des entreprises de zéro à une infinité de salariés.

### Quelles mesures proposez-vous pour améliorer l'attractivité de l'apprentissage et l'adapter aux besoins des entreprises ?

Il faut que l'entreprise comprenne que l'apprentissage est son savoir-faire de demain. Il faut tout d'abord que les périodes en entreprise correspondent aux besoins de l'activité de l'entreprise. Il faut également que l'apprenti soit soumis au même règlement intérieur que tous les autres salariés, c'est-à-dire qu'il est impératif qu'il soit mis en situation réelle. Je pense aux apprentis serveur dans les restaurants qui ne peuvent pas servir après 22:00, je pense à l'apprenti boulanger qui ne peut pas travailler à 4:00 du matin avec son patron. Il faut également régler l'ambiguïté qui peut exister : l'apprenti est-il ou non dans l'effectif utile de l'entreprise ? Est-il en sureffectif ou travaille-t-il à la place d'un salarié ordinaire ? Il faut de toute façon qu'en termes de rémunération de l'apprenti la distinction soit faite très clairement.

### Quelles mesures phares souhaiteriez-vous voir adoptées en faveur des apprentis ?

La toute première des mesures serait de donner à l'apprenti le statut d'étudiant. On pourrait remplacer le terme « apprenti » par « étudiant professionnel ». Je pense également comme vu à la question précédente qu'il serait important d'établir une grille de rémunération de l'apprenti en cessant de faire référence à un pourcentage du SMIC, c'est un procédé en effet dévalorisant pour l'apprenti. Il faut également développer l'habitat meublé (comme les chambres d'étudiants) y compris en milieu rural qui peut accueillir beaucoup d'apprentis.

### Comment pensez-vous qu'il faille renforcer la compétitivité des entreprises artisanales à l'export ?

Je crois qu'en ce qui concerne la compétitivité à l'export, le problème n'est pas propre à l'artisanat. Toutes les structures existent déjà : Ubifrance, les chambres des métiers mais aussi les collectivités notamment les régions. Il faut peut-être une prise en compte plus spécifique des besoins pour chaque entreprise pour chaque artisan, en quelque sorte un système à la carte. Mais ce qui manque à tous, c'est une véritable culture du monde, une bonne culture générale de la géographie mondiale. Une réelle connaissance des autres pays permettrait de savoir à chacun où il veut aller, pour y faire quoi et pour y vendre quoi. Aujourd'hui des entreprises artisanales travaillent remarquablement bien à l'export, parce qu'elles ont osé et qu'elles avaient la connaissance de l'étranger.

## L'APCMA ET LE PARLEMENT

Directeur  
de la publication  
*Alain Griset*  
Rédacteur en chef  
*François Moutot*  
Rédaction  
*Béatrice Saillard*  
*Jean-Charles Rosier*  
Contact  
saillard@apcm.fr

Assemblée Permanente  
des Chambres  
de Métiers  
12 avenue Marceau  
75008 Paris  
Tél. 01 44 43 10 00  
Fax 01 44 43 10 85  
www.artisanat.fr